

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de la Guadeloupe

Basse-Terre, le 14 AOUT 2013

DéAL Guadeloupe

Mission Développement Durable
et Évaluation Environnementale

Autorité Environnementale

Nos réf. : DN/LR/JB/LD-R - n° 174 MDDEE

Vos réf. :

Affaire suivie par : Jérôme BLANCHET/Louis REDAUD
eval-environ.guadeloupe@developpement-durable.gouv.frouv.fr
Tél. 0590 99 35 75 – Fax : 0590 41 04 60

- Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale -

Madame la Directrice

Par courrier reçu le 6 mai 2013, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de « **demande d'autorisation d'exploiter un établissement d'abattage et de distribution de viande de porc** » déposé par la société Cochon Pays Guadeloupe, sur la commune de Sainte-Rose

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai réglementaire de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DéAL.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour la Préfète et par délégation,
le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



NICOLAS

SARL Cochon Pays Guadeloupe
ZAC de Nolivier
97115 Sainte-Rose

Copie : DAAF/service Alimentation